



Saint-Pierre Dels Forcats, le 16/05/2023

**2023 / 0 25**

**ARRETE MUNICIPAL  
REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

**Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

**CONSIDERANT** les travaux de réfection de canalisations d'eau, rue Général de Gaulle par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et l'accès à la rue Général de Gaulle n'y étaient pas réglementés ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La portion de la rue Général de Gaulle située entre l'embranchement de la route de Planès et le chemin reliant le Boutas sera fermée à toute circulation, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 05/06/2023 au 07/06/2023 ;

**Article 2 :** Une déviation par la route des pistes et la rue des chevreuils sera mise en place par la commune durant la durée des travaux ;

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la commune pour permettre l'application des présentes dispositions ;

**Article 4 :** Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Pierre BLANQUÉ,  
*L'Adjoint délégué*  
Claude GAURENNE

